



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 26 FEVRIER 2016

Date de convocation : 19 Février 2016

Etaients présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien, BERTHO Yves, Mmes BRESTEAU Aude et DEGROUAS Marie-Jeanne Formant la majorité des membres en exercice

Absents et excusés : Mme RAYNAUD Magali (pouvoir à Mme Boulard), Mme CERVellini Chantal (pouvoir à M. Mauboussin) et M. ROBIN Olivier (pouvoir à M. Bonsergent)

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. Yves BERTHO, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Approbation du Compte Administratif 2014 : commune et service assainissement
- * Vote du Budget unique 2015 : commune et service assainissement
- * Fixation des taux des contributions directes
- * Tarifs redevance assainissement 2016 ;
- * Dossier de demande de subvention (DETR, FDAU,...)
- * Affaires et questions diverses

1/ Approbation du compte administratif 2015

Un tableau récapitulatif de l'exercice 2014 du service assainissement et de la commune est remis à chaque élu; Réuni sous la présidence de M. Mauboussin, 1er adjoint, le compte administratif 2015 est présenté aux élus, Lequel peut se résumer ainsi :

-service assainissement

En section d'exploitation : excédent de 23 713.98 €
En section d'investissement : excédent de 24 747.08 €

-commune

En section d'exploitation : excédent de 241 676.32 €
En section d'investissement : déficit de 143 217.56 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

2/ Vote du budget unique 2016 : commune et service assainissement

Monsieur le Maire présente le budget du service assainissement pour l'exercice 2016

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 38 739 €

Et

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 29 339.08 €

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

Monsieur le Maire présente ensuite une proposition de budget pour la commune ; les principaux investissements sont :

- acquisition de matériel : four, meuble, plaques de cuisson à la salle ; stores et vitrine extérieure à l'école, candélabres, panneaux de signalisation
- Travaux de voirie : aménagement place Comtesse de Sévigné
- Extension de la salle polyvalente (2 locaux de rangement)
- Aménagement du bourg (bas de la rue Fernand Poignant)

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 406 218 €

Et

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 565 539 €

Ce budget est proposé avec le maintien des mêmes taux des taxes locales ; le CM décide de maintenir ces taux pour 2016.

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé.

Tarifs de la redevance assainissement 2016 :

M. le Maire présente aux élus un état comparatif des redevances facturées sur le canton de Conlie. Sur proposition de M. le Maire, le CM, à l'unanimité, décide

D'augmenter les tarifs ainsi que suit à savoir :

- abonnement : 17.34 € HT (17.00 € en 2015/2016) ; -Consommation : 0.65 € HT / m³ (0.63 € en 2014/2015)
- de fixer la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à 685 € HT

3/ SEGILOG

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance de janvier, le CM a prévu d'inscrire la dépense pour le logiciel SEGILOG ; après en avoir délibéré, le CM autorise le Maire à signer le contrat, d'une durée de 3 ans, entre la commune de Lavardin et SEGILOG

4/ Dossier de demande de subvention

Compte tenu de la modification du règlement de l'attribution du fonds de concours alloué aux communes par la 4C, la commune de Lavardin possède un solde de 14 973 € de subvention à laquelle elle peut prétendre pour des opérations d'aménagement et de revitalisation des centres bourgs ;

Le Conseil Municipal valide l'inscription budgétaire d'un montant de 100 000 € pour l'aménagement du bas du bourg et sollicite donc la 4C pour le solde de cette subvention.

D'autre part, concernant ce même aménagement, le CM autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police ou au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain.

5/ Affaires diverses

Comité des Fêtes:

M. le Maire fait part aux élus de l'invitation du Comité des Fêtes de Lavardin à son Assemblée Générale qui se tiendra le 11 mars à 20h30 à la salle polyvalente.

Centre de loisirs :

La commune de Lavardin est favorable à l'activité de centre de loisirs sur le site scolaire pour les vacances de Pâques et d'été. A confirmer avec le Centre social

Aménagement de la parcelle - impasse Renoir :

M. Mauboussin présente aux élus une esquisse pour l'aménagement de la parcelle située impasse Renoir, dans le lotissement de La Cassine

Le CM décide de continuer cette étude avec la viabilisation de 3 terrains.

Site internet de la commune

Suite à la réunion publique, un administré a sollicité la commune pour relooké le site internet ;

Après débat, cette idée n'a pas été retenue car :

La mise à jour et la maintenance doit être assurée comme aujourd'hui (par un élu ou/et un agent de la commune).

Damien Bonsergent est prêt à relooker un peu le site mais pas à replonger dans une nouvelle application support.

Toutefois, nous tenons à remercier M. Audibert, nouvel arrivant, de l'intérêt et de l'attention qu'il porte à la vie la commune.

Tour de table des Elus :

Aude Bresteau, au nom de l'APE Lavardin La Quinte, invite les élus à participer au carnaval des écoles le dimanche 13 mars.

Damien Bonsergent donne un compte rendu du dernier conseil d'école ; les enseignants remercient les élus pour la création de la cloison. Rappelle le manque d'effectifs pour la prochaine rentrée (entre 121 et 125 élèves recensés pour un besoin de 130)

Christelle Boulard a travaillé, en collaboration avec Mme Rouillard, cantinière, sur les protocoles d'hygiène et de santé.

Yves Bertho participera le 4 mars, à Sablé, à une réunion, en collaboration avec Sarthe Nature Environnement, sur les créations de haies, leurs financements, l'aménagement de projet.

Rémy Mauboussin que les démarches administratives concernant l'extension de la salle vont débiter ; le permis de construire sera déposé courant mars ; la durée maximale des travaux est de 4 mois (entre juin et octobre)

Séance levée à 21H 00